

BAC PRO CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES

Code RNCP : 31694



TAUX DE REUSSITE

2020 : 100%
2021 : 75%
2022 : 100%
2023 : 100%



TAUX D'INSERTION

2021 : 100%
2022 : 100%



TAUX DE SATISFACTION

2020 : 100%
2021 : 75%
2022 : 92%



DURÉE
10 mois



EFFECTIF
1 à 15 personnes



CONDITIONS D'ADMISSION
Bénéficier d'un financement et d'un statut de stagiaire de la formation continue



CONTACT

Lycée Privé Agricole Vallée de L' Hérault
Chemin de Carabotte 34150 Gignac
www.lyceeagricole-gignac.fr
formationcontinue@lyceeagricole-gignac.fr
04 67 57 02 10

Mis à jour le 05-03-2024

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La finalité du BAC PRO est de permettre d'acquérir les compétences nécessaires :

- Assurer la conduite des processus de productions horticoles
- Utilisation de matériel, équipements et assurer la maintenance
- Assurer la gestion, l'animation et l'encadrement d'une équipe

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée par la voie de la formation continue, sur 10 mois :

- 1023 heures en centre de formation
- 280 heures de stage en entreprise

Les parcours sont individualisés en fonction des acquis professionnels et du niveau de diplôme.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Enseignement Professionnel

C5	Raisonner des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes
C6	Organiser le travail du chantier horticole
C7	Animer une équipe de travail
C8	Assurer les opérations techniques sur les végétaux
C9	Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal
C10	Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations
C11	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Stage en entreprise d'une durée de 8 semaines

Evaluation en CCF et épreuves terminales

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- Avoir un Projet Professionnel en lien avec la Production Horticole
- Etre titulaire à minima d'un diplôme niveau 4 type BAC
- Avoir participé à un entretien de recrutement
- Avoir obtenu l'accord d'un financeur (OPCO, Pôle Emploi, CPF)